

INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET SOCIALES

“au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs”

I. R. E. S.

Inauguré par

Le Premier Ministre Pierre MAUROY

et

les responsables CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO et FEN

le 22 novembre 1982

L'I.R.E.S. a été créé le 30 juin 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO et FEN, avec le concours du Gouvernement.

Les six organisations se sont accordées pour gérer en commun cette institution placée selon les statuts, "au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs".

Il s'agit d'apporter des éléments nouveaux de réponse aux besoins spécifiques des syndicats, d'étendre et d'améliorer leurs moyens d'information et leur capacité d'analyse. Cet Institut n'a pas pour vocation de concurrencer les organismes publics d'observation et d'analyse dont les travaux devraient au contraire, pense-t-on, être plus largement accessibles au public, notamment aux syndicats. L'I.R.E.S. pourrait jouer un rôle dans ce sens-là.

Le rôle ainsi dévolu à l'I.R.E.S. peut s'analyser en trois missions complémentaires et liées .

- Une mission d'agence d'objectifs appelée à soutenir l'effort de recherche propre à chacune des Centrales. A cet effet, dans le cadre de conventions annuelles sous contrôle du Conseil d'Administration, l'Institut financera des programmes de recherche établis par chaque organisation et "conformes aux objectifs généraux poursuivis par l'I.R.E.S." Les travaux ainsi conventionnés seront mis à la disposition de l'ensemble des organisations.
- Une mission de documentation à l'usage des syndicats. Le centre documentaire en cours d'installation à cet effet, ne sera pas doté d'une structure lourde de stockage, mais plutôt d'une structure d'intervention. Sa vocation consistera principalement à rechercher et saisir l'information là où elle se trouve déjà, et à la mettre de façon adéquate à la disposition des demandeurs.
- Enfin l'I.R.E.S. assurera directement, selon des orientations définies chaque année par le Conseil d'Administration, une mission commune d'information et de recherche au bénéfice de l'ensemble du mouvement syndical.

L'I.R.E.S. est actuellement constitué sous forme d'association type loi 1901.

Son Conseil d'Administration comprend neuf représentants syndicaux, neuf personnalités scientifiques et trois représentants du Premier Ministre.

Le Bureau est composé d'un représentant de chacune des six organisations syndicales.

L'équipe de chercheurs et de documentalistes est placée sous la responsabilité d'un directeur, professeur d'université.

Les ressources de l'Institut sont assurées par une subvention publique de l'Etat.

L'Institut peut disposer d'autres ressources, notamment grâce à des conventions de recherche passées avec les collectivités locales ou avec les grandes entreprises nationalisées ou privées.

*Siège de l'I.R.E.S. : 1, rue de la Faisanderie 75016 PARIS
Tél. 727.51.51 - Métro Porte Dauphine*

INAUGURATION DE L'IRES

22 NOVEMBRE 1982

Le Premier Ministre, Pierre MAUROY a inauguré le 22 novembre 1982 le siège de l'I.R.E.S., accompagné de Jean AUROUX, ministre du Travail, Jean LE GARREC, ministre de l'Emploi et des représentants des ministres de l'Economie, de la Recherche et de l'Industrie, du Plan, des Affaires Sociales, de la Formation Professionnelle, de la Fonction Publique.

L'ensemble du mouvement syndical était représenté par six délégations conduites par Marc BLONDEL, secrétaire confédéral de la CGT-FO, Henri KRASUCKI, secrétaire général de la CGT, Edmond MAIRE, secrétaire général de la CFDT, Jean MENU, président de la CFE-CGC, Jacques POMMATAU, secrétaire général de la FEN, Jacques TESSIER, président d'honneur de la CFTC.

Près de deux cents personnalités ont tenu à honorer personnellement ou par leurs représentants, cette manifestation : présidents des Assemblées, responsables des administrations économiques, présidents ou administrateurs des entreprises nationalisées, responsables de l'économie sociale, universitaires ...

Louis ASTRE, président de l'I.R.E.S., les autres membres du bureau Jean MAGNIADAS (CGT), Hugues BERTRAND (CFDT), Michel DE CHATILLON (CFTC), Marc BLONDEL (CGT-FO), Pierre JARLEGAN (CFE-CGC), ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration et le directeur Edgar ANDREANI ont accueilli nos hôtes au siège de l'Institut.

* *
*

Pendant quelques trois heures, le petit immeuble du 16^{ème} arrondissement mis à notre disposition par le Gouvernement, a pris un air de fête. La nature même de la rencontre créa sans doute ce climat chaleureux empreint de sympathie, d'intérêt, d'espoir.

L'I.R.E.S. en effet constitue une innovation dans l'histoire du syndicalisme français. C'est la première fois que l'ensemble des six organisations s'accordent pour créer une entreprise commune. Ce fait nouveau est porteur d'une valeur symbolique.

Et le Premier Ministre se plut à souligner qu'une telle manifestation "n'était pas envisageable avant le 10 mai 81".

Comme pour mieux souligner l'intérêt de la création de l'I.R.E.S., les deux allocutions du Président et du Premier Ministre ne se limitèrent pas à des propos de simple courtoisie.

Ces deux interventions publiées ci-après éclairent l'esprit de la démarche de l'I.R.E.S., soulignent ses limites mais aussi tous les fruits qu'on doit pouvoir en attendre.

Que tous les participants à l'inauguration du 22 novembre 1982 soient ici remerciés pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu ainsi apporter aux animateurs de l'I.R.E.S., gage de succès pour notre Institut "au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs".



GAMMA/Campion

- Le bureau de l'IRES et le Premier Ministre -

De gauche à droite : Marc BLONDEL (CGT-FO), Pierre JARLEGAN (C.F.E.-C.G.C.), Pierre MAUROY, Michel DE CHATILLON (CFTC), Jean MAGNIADAS (CGT), Hugues BERTRAND (CFDT), Louis ASTRE (FEN)



INTERVENTION *de* **LOUIS ASTRE** *Président de l'IRES*

Monsieur le Premier Ministre,
messieurs les Présidents d'Assemblée,
mesdames et messieurs les Ministres,
les responsables d'administrations économiques,
d'entreprises du secteur public et de l'économie sociale,
les universitaires,

et vous camarades syndicalistes, responsables de la
C.F.D.T., de la C.F.T.C., de la C.F.E.-C.G.C., de la C.G.T.,
de la C.G.T.-Force Ouvrière et de la F.E.N.

vous tous ici présents, en si grand nombre, au nom de notre conseil d'administration, je vous remercie d'honorer l'inauguration de l'I.R.E.S.

Je voudrais de prime abord vous prier de bien vouloir excuser l'exigüité du cadre et le côté un peu éclaté de notre rencontre. Cet hôtel particulier si agréable qu'il soit, n'a pas été conçu pour les rassemblements et nous avons dû organiser cette cérémonie avant même l'achèvement des installations pour avoir la place de vous recevoir.

Mais tel qu'il est, il sera tout-à-fait adapté à la mission nouvelle à laquelle le Gouvernement nous a permis de l'affecter.

Ce premier étage, un peu public : ici la salle du conseil, de bibliothèque, de conférence, en face les pièces pour le Président, le Bureau, les rencontres.

Aux étages, le Directeur et son équipe de chercheurs et de documentalistes.

Enfin au rez-de-chaussée, transformé et relié directement à un vaste sous-sol, des équipements machines, micro et terminal du centre de documentation.

Dès demain donc nous achèverons l'installation.

C'est avec joie que nous vous accueillons dans cette maison.

Avec notre conseil d'administration qui regroupe des responsables des six organisations syndicales, des personnalités scientifiques et des représentants du Premier Ministre.

Avec notre Directeur Monsieur ANDREANI, nous entendons créer, non pas un Institut classique de plus, mais un Institut commun à l'ensemble des syndicats.

Et nous ne vous recevons pas ici sans quelque émotion. Ce que nous bâtissons ensemble, est en effet porteur d'une charge symbolique.

Le pluralisme syndical est une réalité profonde du paysage social français. La création de l'I.R.E.S. n'en prend que plus de relief, l'opinion est sensible au fait nouveau que constitue cette démarche commune.

Nous gardons la tête froide, mais n'en éprouvons pas moins quelque fierté pour avoir réussi à bâtir ce qui ne paraissait pas tout-à-fait gagné d'avance...

Cette fierté, vous êtes en droit de la partager, Monsieur le Premier Ministre, car vous avez souhaité et soutenu activement cette entreprise tout en sachant respecter la responsabilité des syndicats et leur personnalité.

L'I.R.E.S. existe grâce à une subvention publique qui assure la base de ses ressources.

Autre signe des temps, votre Gouvernement affecte à cet Institut syndical un immeuble du 16^{ème} arrondissement et même du mobilier national.

Certes, il est normal, pensons-nous, que la République contribue ainsi à ce que le mouvement syndical puisse assumer ses responsabilités dans la nation.

Encore fallait-il le faire. Vous l'avez fait, Monsieur le Premier Ministre et permettez-moi au nom des organisations fondatrices de vous en remercier.

Mais nous avons aussi conscience des difficultés de la tâche. Nous devons tous apprendre à agir ensemble, et à déceler les limites, réelles bien que non figées, de notre entreprise.

La voie ouverte à l'I.R.E.S. est étroite. L'Institut ne saurait par exemple prétendre élaborer une doctrine commune aux syndicats, pas davantage il ne saurait parler en leur nom.

Il n'est pas "intersyndical", mais "au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs".

Ainsi circonscrite, notre commune démarche n'en est pas moins, croyons-nous, d'un précieux intérêt.

* *
*

L'accélération du progrès scientifique et technologique qui depuis quelques décennies caractérise l'histoire, est génératrice de bouleversements si profonds et si rapides, le monde aujourd'hui change si vite, que nul ne peut dire ce que sera demain la société.

Mais tout montre que l'intelligence, la compétence, la créativité jouent un rôle de plus en plus déterminant dans notre devenir individuel et collectif.

Le syndicalisme a dès son début revendiqué le droit d'accès des travailleurs aux connaissances, condition nécessaire de la responsabilité de soi. Cette revendication fondamentale est aujourd'hui plus légitime que jamais !

L'urgence d'y répondre et d'y répondre bien, est mise en évidence par la crise aux dimensions internationales et aussi nationales, qui révèle et induit une profonde mutation des structures de la production, des conditions du travail et des relations sociales, génératrice de tensions, de contradictions et de ruptures majeures.

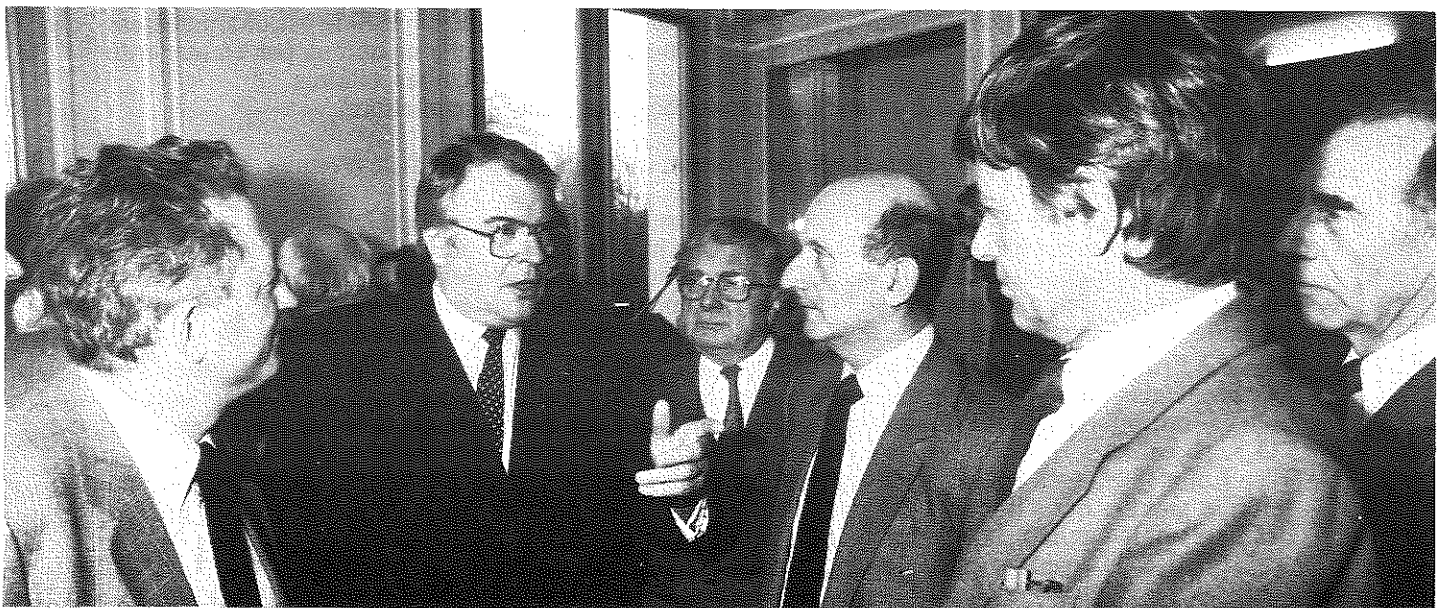
Nous n'en sommes pas au bout, et cette crise mondiale s'aggraverait dans bien des pays d'autant plus que les structures et mécanismes capitalistes tendent à pousser les contradictions économiques et sociales à l'extrême.

Un grand effort d'information et de réflexion des travailleurs s'impose donc. La vocation de l'I.R.E.S. est d'y contribuer selon des méthodes adaptées aux besoins spécifiques du mouvement syndical.

C'est dans ce contexte et cette perspective, que nous avons défini trois missions pour l'Institut.

Tout d'abord une mission d'agence d'objectifs appelée à stimuler l'effort de recherche propre à chaque centrale. Avec chacune l'I.R.E.S. passera des conventions finançant des recherches nouvelles en conformité avec les objectifs de l'Institut.

Le résultat des travaux ainsi conventionnés, sera, je le souligne, mis à la disposition d'une sorte de fonds commun aux six organisations et à l'I.R.E.S.



De gauche à droite : Edmond MAIRE, Pierre MAUROY, Gabriel VENTEJOL, président du Conseil Economique et Social, Henry KRASUCKI, Jacques POMMATAU, Jacques TESSIER

GAMMA/Campden

Deuxième mission : mettre à la disposition des centrales un centre de documentation doté non pas d'une structure lourde de stockage, mais d'une structure relativement légère d'intervention articulée sur toutes les banques de données utiles.

Le centre n'établira ni note de conjoncture au sens traditionnel, ni indice des prix; mais il élaborera en concertation avec les syndicats, un suivi régulier de l'évolution économique et sociale.

Vous le voyez, l'Institut n'a pas pour vocation de concurrencer les organismes publics d'observation et d'analyse, dont les travaux devraient au contraire, pensons-nous, être plus largement accessibles au public, notamment aux syndicats. L'I.R.E.S. pourrait aussi jouer un rôle dans ce sens-là.

Troisième mission : engager directement des recherches, selon des orientations générales que définira prochainement notre conseil d'administration.

Nos premières réflexions conduites avec les scientifiques membres du conseil nous portent à envisager, actuellement cinq grands axes de recherche.

Premier axe : l'information économique et sociale. Il s'agira notamment d'essayer de cerner à la lumière de la pratique des centrales, la nature spécifique de leurs besoins d'information et d'élaborer les types appropriés de réponses.

Deuxième axe : bien intégrer la dimension internationale de tous les problèmes mis à l'étude.

Les centrales ont unanimement souligné l'importance de la dimension internationale comme repère d'analyse, mais aussi une certaine inadaptation aux besoins syndicaux des données généralement disponibles.

Elles souhaitent pouvoir mieux apprécier les rapports concurrentiels induits par la crise entre les pays, ainsi que tous les facteurs possibles d'une solidarité croissante entre les peuples.

Elles souhaitent disposer d'éléments nouveaux sur les problèmes d'une Europe des peuples, des travailleurs, enfin résolu à s'unir dans un espace social européen et à lutter à cette échelle pour le progrès économique et la justice sociale.

L'I.R.E.S. élaborera donc des données économiques et sociales internationales.

Troisième axe : la production, l'emploi, le développement. "Résister et conquérir"! certes, face à une récession mondiale croissante dans laquelle s'enlisent notamment les économies capitalistes libérales.

Récusant tout pessimisme, la France peut, et doit, trouver par une politique nouvelle et volontaire, confortée par la planification, une voie relativement autonome de sortie de la crise, et de relance durable d'une nouvelle croissance.

Après des années de désinvestissement et d'erreurs, y compris dans la formation des hommes, il est urgent d'investir dans le cadre d'une nouvelle stratégie industrielle et de la recherche, de façon économiquement efficace, socialement utile et créatrice d'emplois.

Oui il faut en finir avec l'inflation obstacle au redressement et porteuse d'inégalité et de chômage. Mais il faut impérativement et vite en finir aussi avec ce cancer social qu'est le chômage.

Me gardant d'évoquer des questions qui font débat dans le mouvement syndical, j'ajouterai un mot.

La rigueur au service du redressement économique et de la justice sociale est unanimement souhaitée si elle ne met pas en cause la pratique conventionnelle, si elle ne dérape pas en austérité contre les travailleurs et si elle comporte un effort particulier pour les bas salaires.

Pourrait-on au demeurant, relancer la production sans la consommation?

Quatrième axe : les problèmes sociaux. Notre conviction Monsieur le Premier Ministre est absolue :

Il ne saurait être désormais de progrès économique sans progrès social.

Or la France est à la traîne ! "La France dit-on n'aime pas son industrie", mais comment notre industrie traite-t-elle ses travailleurs? Chez nous l'inégalité sociale est plus forte, et les ouvriers, en tant que tels sont plus mal payés, que chez la plupart de nos partenaires européens. Réduire les inégalités, et notamment revaloriser le SMIC, est l'une des conditions du redressement.

La France était à la traîne aussi sur le terrain des droits et responsabilités des travailleurs et des syndicats. Alors que tout aujourd'hui atteste qu'il n'y aura pas de sortie de la crise sans de nouveaux rapports sociaux fondés sur l'extension des responsabilités de tous les travailleurs, de l'O.S. au cadre.

Enfin le progrès social ne saurait passer par l'altération de la protection sociale. C'est une réforme globale qui s'impose, dans la concertation, pour assurer au financement et à la gestion des bases plus équitables, et durablement équilibrées; mais sans régresser.

L'I.R.E.S. engagera aussi des recherches sur ces terrains-là.

Dernier axe : la formation des hommes.

Il n'est certes pas nécessaire ici de souligner combien elle constitue, plus que jamais, un investissement primordial, pour assurer à long terme les fondements de la sortie de la crise et d'un nouveau type de développement.

L'intelligence aujourd'hui est facteur direct de production et la formation des jeunes et des adultes est pour la nation un impératif prioritaire.

Il convient notamment pour cela de reconsidérer l'école, l'ouvrir sur la vie, l'articuler sur la production, réhabiliter la technique comme vecteur de culture, et généraliser l'initiation économique et sociale comme discipline fondamentale dans toutes les formations, comme l'un des fondements de la culture moderne.

Ainsi la voie sera-t-elle mieux ouverte à la promotion de tous.

* *

*

Monsieur le Premier Ministre, mesdames et messieurs, la réussite de l'I.R.E.S. reposera certes sur son équipe, sur le soutien des syndicats et des pouvoirs publics.

Mais nous souhaitons aussi établir avec toutes les administrations économiques, avec les centres universitaires, une fructueuse coopération.

Avec les entreprises du secteur nationalisé et de l'économie sociale l'I.R.E.S. espère établir également des relations particulières. Ne serait-il pas possible en effet d'engager des recherches d'un type nouveau, fondées sur une concertation entre syndicalistes et responsables d'entreprises, sur des sujets répondant à un intérêt mutuel?

Monsieur le Premier Ministre, mesdames et messieurs, chers camarades, je voudrais pour conclure revenir sur le dialogue social.

Si le changement peut, et il le doit, prendre un sens pour l'ensemble des travailleurs de notre pays, pour l'ensemble de leurs organisations syndicales représentatives, c'est bien d'abord par l'élargissement de la démocratie, en donnant à celle-ci un contenu plus réel et plus vivant.

Des conditions plus favorables existent désormais, me semble-t-il, en faveur d'un tel élargissement, réel et raisonné, des champs de la démocratie du politique à l'économique, au social, au culturel.

L'I.R.E.S. trouvera sa véritable raison d'être en s'inscrivant dans cette marche nécessaire au progrès de la vie.

A sa place, mais avec les possibilités réelles que vous lui avez permis d'obtenir, l'I.R.E.S. va sans plus tarder se mettre à la tâche, et tenter de devenir au service de chaque centrale et de l'ensemble du mouvement, un outil contribuant utilement à ce que le syndicalisme assume toujours mieux sa responsabilité sociale dans la nation.

Votre participation à cette inauguration, Monsieur le Premier Ministre, la présence aussi de tant de responsables de la vie nationale, est pour l'I.R.E.S. et les organisations syndicales fondatrices, le plus précieux des encouragements.

Mais cela crée aussi pour notre commune entreprise au service des travailleurs, l'impérieux devoir de réussir.

Paris, le 22 novembre 1982

Louis ASTRE
et
Pierre MAUROY
après
leurs interventions



GAMMA-Campari



GAMMA/Campion

ALLOCUTION *du* *PREMIER MINISTRE* **PIERRE MAUROY**

Messieurs les Présidents,
Messieurs les Secrétaires Généraux,
Mesdames, Messieurs,

Depuis que j'occupe les fonctions de Premier Ministre, il m'a été donné l'occasion de participer à de nombreuses inaugurations. Je voudrais vous dire que celle-ci me procure un plaisir exceptionnel. A la différence d'autres réalisations, elle a un caractère tout à fait particulier. Pour parler clair, je dirais qu'une manifestation comme celle qui nous rassemble aujourd'hui n'était pas envisageable avant le 10 mai 1981!

Vous avez bien voulu rappeler, Monsieur le Président, l'intérêt que j'ai toujours manifesté pour votre projet et mon souci constant de le faire aboutir, dans le respect bien sûr de l'indépendance de votre organisme et des centrales syndicales qui y sont associées.

Le mouvement ouvrier français a une histoire riche et longue. Le gouvernement en est l'héritier. Cette histoire non seulement je la connais mais je la respecte. Le pluralisme syndical que nous connaissons aujourd'hui résulte de cette démarche. Il est l'une des originalités de la société française.

Lorsque nous avons pris en charge la responsabilité du gouvernement, nous avons dû définir une attitude face à cette situation. Devions-nous travailler de préférence avec telle ou telle organisation, au nom d'un passé commun ou d'affinités d'analyses? Nous ne l'avons pas pensé.

Le gouvernement est celui de la France. Il doit travailler et dialoguer avec l'ensemble des organisations dont les citoyens de notre pays se sont dotés.

Il existe donc à nos yeux, un seul mouvement syndical qui comprend plusieurs organisations. Entre elles, nous n'avons pas à choisir. Elles sont nos interlocuteurs, toutes au même titre. Ce front syndical j'espère d'ailleurs qu'au fur et à mesure que nous avancerons il pourra gagner en cohérence et donc en force. C'est en effet la meilleure voie pour éviter les pièges de la surenchère ou des corporatismes.

Je viens de rencontrer, une nouvelle fois, la semaine dernière et ce matin même, les représentants des organisations syndicales. Ces échanges me semblent indispensables dès lors que des décisions importantes sont à prendre en matière de politique économique et sociale.

A l'occasion de nos entretiens, le gouvernement et les organisations de travailleurs ont, très clairement, exprimé leur profond attachement à la politique contractuelle. Elle est d'autant plus difficile à mettre en œuvre aujourd'hui que nous nous préoccuons de lui donner un contenu concret. Car les mots ne suffisent pas. Au travers des difficultés que rencontre aujourd'hui l'assurance chômage, au travers des péripéties des négociations salariales, les organisations syndicales comme le gouvernement ne cessent d'agir pour que la négociation, la libre discussion, le contrat demeurent la règle dans les relations sociales.

C'est l'ambition des lois sur les droits des travailleurs.

C'est l'objet des efforts que nous déployons - en dépit des réactions du patronat - pour sauvegarder le caractère paritaire de l'UNEDIC.

C'est la raison de notre volonté de respecter l'autonomie des régimes de retraites complémentaires.

C'est l'objectif des efforts effectués de part et d'autre pour aboutir à des accords salariaux dans la fonction publique et dans les entreprises publiques. Et je me réjouis de voir, en ce qui concerne la fonction publique, que plusieurs signatures importantes sont déjà acquises.

C'est le signe qu'en dépit des difficultés dues notamment à l'aggravation de la crise économique mondiale, la politique contractuelle non seulement demeure mais même qu'elle s'approfondit. Ce n'est plus seulement la façade d'hier, c'est un véritable débat au fond, entre interlocuteurs responsables.

* *
*

Et c'est justement parce que nous croyons à la politique contractuelle et que nous entendons lui donner un contenu, qu'il nous est apparu nécessaire que tous les négociateurs puissent disposer des éléments de documentation et de recherches indispensables. Plus nous travaillerons sur des dossiers précis, sur des références communes, plus les accords qui seront signés entre les partenaires sociaux pourront être nombreux et solides.

Il y va de l'intérêt du pays tout entier et c'est pourquoi j'ai tenu à ce que l'institut de recherche économique et sociale puisse voir le jour.

On a souvent évoqué, pour le regretter, le quasi monopole de l'administration sur l'information et sur les études économiques et sociales. Il est vrai qu'en France, très peu d'organismes extra-administratifs disposent de moyens suffisants pour acquérir une audience nationale. Cet exemple est une illustration parmi bien d'autres du retard des relations sociales en France par rapport à la situation qui existe dans la plupart des grands pays industriels.

Dans le domaine aussi de l'information économique et sociale, le pluralisme doit être la règle. Il n'est pas sain, en effet, que les divers acteurs de la vie économique et sociale soient contraints de puiser dans les seules informations rassemblées par la puissance publique et d'utiliser de façon exclusive les services d'études qu'elle a constitués.

L'administration a ses besoins propres, qui ne coïncident pas toujours avec ceux des autres agents économiques. Quels que soient la compétence et les moyens dont disposent les équipes du secteur public, je suis convaincu que l'expérience et la pratique des experts et des représentants des forces sociales sont des éléments d'enrichissement essentiels dans ce domaine.

Cette entreprise de démocratisation de l'information et des études économiques, il revenait à un gouvernement de gauche de la mettre en œuvre. Vous l'avez souligné, c'est chose faite aujourd'hui Monsieur le Président.

Certes, le pluralisme ne peut s'appliquer de la même façon aux différents maillons de notre système d'information. Celui-ci comporte des éléments lourds, comme par exemple la collecte statistique de base ou les synthèses de comptabilité nationale. Ces opérations exigent des moyens très importants que seule la puissance publique peut réunir. Ce qui compte c'est que les options prises en la matière puissent être discutées, que les données recueillies et les travaux réalisés soient mis à la disposition des parties prenantes.

Dans cet esprit, notre objectif consiste à favoriser systématiquement le rapprochement des services d'étude publics et des utilisateurs potentiels. Cette coopération sur des opérations lourdes est particulièrement nécessaire au niveau local où les besoins d'information, déjà importants et imparfaitement couverts, seront encore amplifiés par la décentralisation.



De gauche à droite : Edmond MAIRE, Henry KRAZUCKI, Jacques POMMATAU - au fond : Michel ROLANT

En revanche, le pluralisme doit s'exprimer pleinement pour les opérations plus légères, notamment pour les études et les recherches. Il s'agit là d'un facteur essentiel pour l'enrichissement et la démocratisation du dialogue économique et social. Dans cette optique, le lancement de l'IRES revêt un caractère exemplaire.

Exemplaire parce que, ainsi que vous l'avez souligné Monsieur le Président, l'IRES est au service de l'ensemble des organisations syndicales des travailleurs. Ai-je besoin de dire combien je me réjouis de cette démarche commune?

En acceptant de travailler ensemble, les organisations syndicales montrent, qu'au delà de leurs différences, elles se reconnaissent une vocation commune. Une telle démarche me semble particulièrement prometteuse pour l'avenir.

Le gouvernement, de son côté, est décidé à permettre le développement de votre institut. Déjà, il vous a fourni des locaux. Leur situation géographique, à proximité d'une avenue prestigieuse, n'est traditionnellement pas familière aux syndicalistes. Elle me semble toutefois conforme aux besoins de tous.

Dans le contexte budgétaire que vous connaissez, le gouvernement a, en outre, attribué à l'IRES une subvention importante pour le démarrage de l'Institut en 1982. Le projet de loi de Finances pour 1983 marque la poursuite de cet effort.

Il me paraît naturel que les subventions publiques constituent la source privilégiée de financement de votre institut, même si dans les prochaines années le développement de vos relations avec les collectivités locales, avec les entreprises et l'économie sociale doit vous permettre de diversifier vos ressources.

Pour que l'Institut puisse jouer pleinement son rôle, il importe qu'il puisse bénéficier de l'expérience de l'administration, d'un accès facile aux sources d'information ainsi qu'aux principaux instruments d'analyse et de prévision. Le développement des banques de données est en train de modifier profondément le mode d'utilisation de l'information économique et sociale. Nous avons prévu que l'institut bénéficie de conditions avantageuses pour accéder à la "banque de données macroéconomiques" de l'INSEE, qui est appelée à devenir un instrument de diffusion indispensable. Par ailleurs, l'institut pourra accéder, dans des conditions privilégiées, à définir par conventions, aux grands modèles macroéconomiques construits par l'administration.

Outre ses activités d'études, l'institut jouera ainsi un rôle important de relais dans la diffusion de l'information et des simulations économiques vis-à-vis des organisations syndicales. Ainsi se trouvera diminuée la distance entre les sources d'information et les partenaires sociaux.

Vous m'avez demandé, Monsieur le Président, la mise à disposition d'un nombre limité de cadres de l'administration économique pour renforcer votre potentiel d'analyse. Je suis tout à fait favorable à cette mesure et j'ai demandé aux départements ministériels concernés d'étudier, dans les meilleurs délais, les modalités de ces mises à disposition.

Vous le voyez le gouvernement est prêt à favoriser tout ce qui permettra un meilleur dialogue social et donc une authentique politique contractuelle.

* *

*

Mais puisque j'évoquais mes contacts de la semaine passée avec les responsables syndicaux, permettez-moi, brièvement de faire le point, sur quatre des dossiers qui ont été au centre de nos discussions.

Je pense d'abord à l'avenir des régimes sociaux. Les organisations de travailleurs ont été unanimes pour considérer, avec le gouvernement, que ces régimes doivent être équilibrés. S'il y a des points de divergence sur telle ou telle méthode, il n'y en a pas sur la nécessité d'équilibrer immédiatement l'UNEDIC, la sécurité sociale et les régimes de retraite. C'est pourquoi le gouvernement n'hésitera pas à prendre ses responsabilités pour décider, par des décrets exceptionnels et temporaires, des économies indispensables à l'équilibre de l'assurance chômage. Il agira dans ce domaine comme il l'a déjà fait pour les cotisations d'assurance chômage. Ces décrets, je le répète exceptionnels et temporaires en attendant un nouvel accord des partenaires sociaux, s'inspireront très largement des propositions faites par les syndicats, cette fois unis pour présenter des suggestions dont je salue le réalisme et le courage.

Le second dossier qui a retenu notre attention concerne la retraite à 60 ans. J'ai rappelé aux organisations syndicales la détermination du gouvernement d'ouvrir ce droit à la date prévue. Il s'agit en effet d'une revendication de longue date de toutes les organisations de travailleurs. Au 31 mars 1983, la retraite de base du régime général sera, en vertu de l'ordonnance du 31 mars 1982, allouée à tous ceux qui le demanderont, dès lors qu'ils auront atteint 60 ans et 37 années et demi de cotisations. Reste à résoudre le problème des retraites complémentaires. Comment allons-nous assurer leur alignement? C'est aux partenaires, gestionnaires de ces régimes, de répondre. Il y a plusieurs moyens de réaliser cet alignement. Tous sont d'accord pour reconnaître qu'il faut rapidement en choisir un. Le gouvernement, quant à lui - je l'ai redit aux syndicats - prendra, si les négociateurs salariaux et patronaux n'y parviennent pas eux-mêmes, les dispositions nécessaires pour que les engagements soient tenus.

Le troisième dossier que je voudrais évoquer à l'occasion de notre rencontre, c'est celui des bas salaires. Il s'agit d'une des préoccupations centrales, et du gouvernement et des syndicats de travailleurs. Nous sommes tous tombés d'accord sur la nécessité de revoir la manière dont sont déterminés les bas salaires dans les conventions collectives et les accords d'entreprises. La révision des grilles, de façon à corriger les hiérarchies ouvrières, dépend des employeurs et des organisations de travailleurs. Là encore, le gouvernement s'en remet à eux dans un domaine qui est, par excellence, celui de la négociation collective. Il prend quant à lui, ses responsabilités dans la fonction publique, dans le secteur public, dans les décisions d'extension des conventions collectives et dans la progression du SMIC.

En ce qui concerne ce salaire minimum, j'ai rappelé aux partenaires, j'ai rappelé aux syndicats, que le gouvernement considérait que l'engagement qu'il avait pris d'accroître de 4% le pouvoir d'achat du SMIC en 1982 serait tenu avec un léger décalage dans le temps, décalage calqué sur celui qu'a subi l'ensemble des salaires du fait du blocage. La hausse du SMIC, qui sera décidée au 1^{er} décembre, permettra une nouvelle et réelle augmentation du pouvoir d'achat. Le chiffre précis sera fixé par le conseil des Ministres après la réunion, le 30 novembre, de la Commission supérieure de conventions collectives. Ce qui manquera pour atteindre les 4%, sera donné au début de 1983.

Le quatrième dossier, enfin, c'est celui de l'emploi. Le gouvernement est en train de gagner son combat contre l'inflation. Il faut qu'il gagne aussi son combat contre le chômage. Jusqu'ici, il est parvenu, conformément à l'engagement que j'avais pris en septembre 1981, à maintenir le chiffre des demandeurs d'emploi sur la ligne de crête des deux millions. Les augmentations des derniers mois ont été extraordinairement faibles par rapport au passé, comme par rapport aux pays voisins. Aujourd'hui, le chômage est stabilisé en France. La suite dépendra de la situation économique internationale, de la politique industrielle que nous mènerons, de la volonté d'investissement des entreprises, mais aussi du partage du travail que nous pourrons réaliser.

A toutes les organisations syndicales, j'ai proposé qu'au cours de l'année 1983 nous nous concertions et que nous recherchions ensemble : gouvernement, syndicats et patronat les moyens de réaliser, en 1984, des réductions de la durée du travail qui soient effectivement créatrices d'emploi. Parce que les avis sont encore divers sur la politique à mener en la matière, il nous faut, tous ensemble, réfléchir, puis négocier.

Vous le voyez, nous avons, avec les organisations syndicales, ouvert beaucoup de dossiers, pris des rendez-vous, décidé de contacts techniques, réfléchi aux réformes sociales des prochaines années.

Sur tous ces dossiers l'IRES aura des éléments à apporter, un rôle à jouer.

Les travailleurs français - les organisations syndicales me l'ont toutes répété - ont conscience que plus de justice sociale, plus de citoyenneté, une vie quotidienne meilleure, dépendent aussi de notre capacité collective à gérer rigoureusement une économie qui souffre de la crise internationale.

Pour que la rigueur de notre gestion soit au service de la justice sociale et de la solidarité, il nous faut examiner, les uns après les autres, sereinement et loyalement, tous les dossiers qui se présentent à nous.

Je suis convaincu que par la négociation franche et responsable nous trouverons en commun les solutions les meilleures. Telle est, en tous cas, l'ambition du gouvernement. Et sur cette voie, je ne doute pas que l'IRES nous apportera un concours important.

Par avance, je vous en remercie.



De gauche à droite : Louis ASTRE, Pierre MAUROY, Jean MENU, Henry KRAZUCKI, Jacques TESSIER

ETAIENT DES NOTRES ...

MEMBRES DU GOUVERNEMENT

M. MAUROY Premier Ministre
M. AUROUX Ministre du Travail
M. LE GARREC Ministre de l'Emploi

SECRETARIAT GENERAL DE L'ELYSEE

M. CHERAMY Chargé de mission

REPRESENTANTS MINISTERIELS

M. GUILLAUME Cabinet du Premier Ministre
M. OUAZAN Cabinet de M. DELORS
M. BARRET Cabinet de M. CHEVENEMENT
M. HUCHON Cabinet de M. ROCARD
M. GORON Cabinet de M. BEREGOVY
M. PHILIPPE Cabinet de M. LE PORS

ASSEMBLEES

M. VALLA représentant M. MERMAZ
Président de l'Assemblée Nationale
M. GUYOMARD représentant M. POHER
Président du Sénat
M. VENTEJOL Président du Conseil
Economique et Social
M. LAVONDES Secrétaire Général du C.E.S.

ADMINISTRATIONS ECONOMIQUES

M. ATTALI Délégué à l'Aménagement
du Territoire
M. BABEAU CREDOC
M. BERTHELOT Directeur du CEPII
M. BLOT Président du CERC, représenté
par M. MADINIER
M. BOULARD Président du SEDES
M. BONNOT Directeur du Crédit Agricole
M. BOUQUET Ministère du Travail
M. BOUVET Commissariat au Plan
M. BURNEL Président de l'UNAF, représenté
par M. DUBELLOY
Mme BROCAS Vice-Présidente du Comité
du Travail Féminin
M. CALOT Directeur de l'INED
M. CHAZAL Directeur des Relations du
Travail, Ministère du Travail
M. CHAFFIOTTE Directeur du Centre d'Etude
et de l'Emploi
M. DELPY Directeur Général de l'ANPE
Mme DEVAUD Présidente du Comité du
Travail Féminin
M. DIERAS Directeur du Centre Inffo,
représenté par M. LUTTRINGER
M. DUBOIS Directeur de l'INSEE

M. FREJACQUES Président du CNRS
M. FREYSSINET Président de l'ANPE
Mme GALLOUEDEC-GENUYS Directrice de la Documentation
Française

M. GAUDEMAR DATAR
M. GOURON Administrateur de la Bibliothèque
Nationale, représenté par M. MARION
M. GENTIL Administrateur de l'Observatoire
Economique de Paris

M. HUET Président du CEPII
M. LYON Directeur Général de la
Caisse des Dépôts
représenté par M. DE MARCILLAC
M. MALINVAUD Directeur Général de l'INSEE
M. MARBACH Directeur Général de l'ANVAR
M. METAIS Directeur de l'AFPA
M. MISTRAL CEPREMAP
M. MILLERON Directeur de la Prévision
M. PAPON Directeur du C.N.R.S.
M. PAYAN Directeur de l'Enseignement
Supérieur

M. PINET Directeur Général de la
Fonction Publique
M. POITOU Directeur de l'ENS rue d'Ulm
M. PREVOT Commissaire Général au Plan
M. RAMOFF Délégué à la Formation Professionnelle
M. ROLANT Président de l'AFME
M. ROUSSEL Délégué à l'Economie Sociale
M. ULLMO Commissaire Adjoint au Plan
M. VANOLI Secrétaire Général du Conseil
National de la Statistique
M. VIMONT Directeur de l'ONISEP
M. WALI Directeur du CEREQ
M. LAZAR Directeur Général de l'INSERM
représenté par Mme DEGAIL
M. DIVOY Conseil Economique et Social

ENTREPRISES NATIONALISEES

M. BERTAUD Président de la MGF
M. BESSE Administrateur de PUK
M. BRUNET représenté par M. MASSON
M. DEFLASSIEUX Administrateur de la C.G.E.
M. DUMAS représenté par M. BALHARY
M. GIRAUDET Administrateur du Crédit Lyonnais
M. GOMEZ Administrateur du C.I.C.
M. LEVY Administrateur d'Air France,
représenté par M. DREYFOUS
M. QUIN Administrateur de Thomson Brandt,
représenté par M. CABANES
M. THOMAS Président d'USINOR, représenté
par M. CADART
M. VALBON Président de la R.A.T.P.
Administrateur de la BNP
Président des Charbonnages de France

ECONOMIE SOCIALE

M. CHEVALIER	Président de la MGEN, représenté par M. HIVERT
M. DESVERGNES	Président de la CASDEN-BP
M. GERMAIN	Président de la MAIF
M. LACROIX	Vice-Président de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs
M. MARANGE	Président du CCOMCEN
M. MOREAU	Président de la Caisse Centrale du Crédit Coopératif
M. RINO	Vice-Président de la Confédération des SCOP
M. TEULADE	Président de la FNMF
M. DAVEZAC	INFREP
M. ROLLOT	INFREP
M. MARTIAL	CRES

UNIVERSITAIRES

M. BALANDIER	Université de Paris V
M. BARRERE	Université d'Amiens
M. BOBE	Université de Nanterre
M. BROUE	Université de Paris
M. CHOMBART DE LAUWE	Sociologue
M. DE BANDT	Université de Paris
M. DELAPIERRE	Université de Paris
M. DELORME	CEPREMAP
M. LLAU	Université de Paris
M. MARCZEWSKI	Université de Paris
M. MOURIAUX	Université de Paris
M. RABIER	Université de Paris
Mme RENVERSEZ	Université de Paris
M. VAUDIAUX	Vice-Président de la Conférence des Présidents d'université
M. VERNIERES	Université de Paris

DELEGATIONS SYNDICALES

CFDT	
M. MAIRE	Secrétaire Général
M. HUREAU	Secrétaire National
CFTC	
M. TESSIER	Président d'honneur
Mme DE CHATILLON	
M. DEYGAS	Conseiller Confédéral
M. LECAILLON	
CFE-CGC	
M. MENU	Président
M. CIBER	Délégué National
M. GROS	Secrétaire Confédéral
M. MARCHELLI	Délégué Général
CGT	
M. KRASUCKI	Secrétaire Général
Mme BROVELLI	Secrétaire Confédérale
M. BRUN	Fédération des Transports
M. DUHAMEL	Membre du C.E.S.
M. MAREST	Secrétaire Confédéral
M. OBADIA	Secrétaire Confédéral
M. PIOLOT	Institut d'Histoire Sociale
M. VERONESE	Secrétaire Confédéral
CGT-FO	
Mme HOFMAN	Secrétaire Confédérale
M. DORIAN	Trésorier Confédéral
FEN	
M. POMMATAU	Secrétaire Général
M. ANDREAU	Bureau
M. CHARPENTIER	Bureau
M. CROZET	BUREAU
M. GEORGES	Bureau
M. LAMBOTIN	Bureau
M. SANDRIN	Bureau
M. SIMBRON	Bureau
M. AIGUEPERSE	

Les Membres du Conseil d'Administration de l'I.R.E.S.; ainsi que les militants des syndicats et les personnels de l'Institut qui ont contribué au bon déroulement de cette inauguration.



Le siège de l'IRES

ADMINISTRATION DE L'I.R.E.S.

BUREAU :

PRESIDENT	Louis ASTRE, <i>Secrétaire National de la FEN.</i>
VICE-PRESIDENT	Jean MAGNIADIAS, <i>Membre de la Commission Exécutive CGT</i>
SECRETAIRE	Hugues BERTRAND, <i>Secrétaire Confédéral C.F.D.T.</i>
SECRETAIRE-ADJOINT	Michel DE CHATILLON, <i>Secrétaire Confédéral C.F.T.C.</i>
TRESORIER	Marc BLONDEL, <i>Secrétaire Confédéral C.G.T.-F.O.</i>
TRESORIER-ADJOINT	Pierre JARLEGAN, <i>Secrétaire Confédéral C.F.E.-C.G.C.</i>

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Neuf syndicalistes

MM. Astre, Magniadas, Bertrand, De Châtillon, Blondel et Jarlegan, *membres du Bureau*, ainsi que Pierre HERITIER, *secrétaire national CFDT* - Serge LEROUX, *secrétaire du Centre d'Etudes Economiques de la CGT* - Charles SCHESTER, *représentant la CGT-Force Ouvrière.*

Neuf personnalités scientifiques

Gérard ADAM, *Professeur, directeur de recherches à l'Université de Paris-Dauphine*,
Rolande BORRELY, *Professeur à l'Université des Sciences Sociales de Grenoble*
Gérard DEYGAS, *Directeur à la Banque de France*
Xavier GREFFE, *Professeur à l'Université de Paris I*
Jean-Claude JULIEN, *Comptable*
Robert SALAIS, *Economiste Statisticien*
Christian SCHMIDT, *Professeur à l'Université de Paris IX - Dauphine*
Dominique STRAUSS-KAHN, *Professeur à l'Université de Paris X - Nanterre*
Charles ZORGBIBE, *Doyen de la Faculté de droit de Paris-Sud*

Trois représentants du Premier Ministre

Henri GUILLAUME, *Conseiller technique au cabinet du Premier Ministre, Professeur d'Université*
Philippe BARRET, *Cabinet du Ministre de la recherche et de l'industrie*
Jean-Marc OUAZAN, *Chargé de Mission au cabinet du Ministère de l'Economie, Universitaire*

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

MM. Guy MARECHAL, *Expert Comptable* et
Claude SIMON, *Expert Comptable*

oooooooo

DIRECTEUR DE L'I.R.E.S. :

M. Edgard ANDREANI, *Professeur d'Economie Sociale à l'Université Paris X - Nanterre*, dirigera une équipe permanente de chercheurs et de documentalistes. L'I.R.E.S. pourra également solliciter le concours d'autres chercheurs ou de laboratoires de recherches spécialisés.

I. R. E. S.
1, rue de la Faisanderie
75016 PARIS
Tél. 727.51.51
Métro : Porte Dauphine